

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mercredi 9 août 2017 à 16 h  
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement, agissant à titre de maire d'arrondissement suppléant  
M. Craig Sauvé, conseiller de ville  
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENTS :**

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement  
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

**MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :**

Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement substitut - Division du greffe  
M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement  
M. Aurèle Blanchette, directeur – Services administratifs  
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social  
Mme Julie Nadon, chef de division urbanisme - Aménagement urbain et patrimoine, agissant pour le directeur par délégation

À 16 h 03, le maire d'arrondissement suppléant Alain Vaillancourt ouvre la séance du conseil d'arrondissement et constate le quorum.

**CA17 22 0293**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
10.01

**10.02 - Période de commentaires des élus**

Aucun commentaire.

**10.03 - Période de questions et commentaires du public**

Aucune question.

**CA17 22 0294**

**Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 6 000 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1177321007)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière non récurrente totalisant 6 000 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montants
MU	Réalisation d'une murale sur le mur attenant au bâtiment sis au 4030, rue Notre-Dame Ouest	5 000 \$
Maison Répit Oasis	Relocalisation de l'organisme	1 000 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1177321007

**CA17 22 0295**

**Avis de motion et adoption du premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de préserver et de mettre en valeur le patrimoine architectural des noyaux villageois de Saint-Henri (dossier 1177703003)**

La conseillère Anne-Marie Sigouin donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de préserver et de mettre en valeur le patrimoine architectural des noyaux villageois de Saint-Henri, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant qu'en vertu de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), un effet de gel est applicable à la délivrance d'un permis ou d'un certificat visant l'exécution de travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui contreviendrait aux dispositions du premier projet de règlement.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de préserver et de mettre en valeur le patrimoine architectural des noyaux villageois de Saint-Henri;

D'abroger la résolution de contrôle intérimaire en regard des nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les agrandissements et les demandes d'opérations cadastrales relatives à un lot où un usage résidentiel est autorisé ou exercé, sur l'emplacement bordé au nord par la voie ferrée et la rue Notre-Dame Ouest, au sud par la rue Saint-Ambroise, à l'ouest par la rue de Carillon et à l'est par l'avenue Atwater (CA17 220204);

Et que la consultation publique requise soit tenue le 30 août 2017 à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement au 815, rue Bel-Air, salle 02-101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1177703003

**CA17 22 0296**

**Avis de motion et projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) afin de préserver et de mettre en valeur le patrimoine architectural des noyaux villageois de Saint-Henri (dossier 1177703004)**

La conseillère Anne-Marie Sigouin donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) afin de préserver et de mettre en valeur le patrimoine architectural des noyaux villageois de Saint-Henri, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) afin de préserver et de mettre en valeur le patrimoine architectural des noyaux villageois de Saint-Henri, en vue de son adoption à une séance ultérieure;

Et que la consultation publique requise soit tenue le 30 août 2017 à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement au 815, rue Bel-Air, salle 02-101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.02 1177703004

---

**CA17 22 0297**

**Avis de motion et projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) afin d'exiger une étude d'impact pour les usages sensibles adjacents à une emprise d'une gare de triage ferroviaire conformément au document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (dossier 1177703005)**

Le conseiller Craig Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) afin d'exiger une étude d'impact pour les usages sensibles adjacents à une emprise d'une gare de triage ferroviaire conformément au document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) afin d'exiger une étude d'impact pour les usages sensibles adjacents à une emprise d'une gare de triage ferroviaire conformément au document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, en vue de son adoption à une séance ultérieure;

Et que la consultation publique requise soit tenue le 30 août 2017 à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement au 815, rue Bel-Air, salle 02-101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.03 1177703005

---

**CA17 22 0298**

**Addenda - Modification des dates et de l'horaire de l'événement « Soirée cinéma et musique dans la Petite-Bourgogne », au parc Sainte-Cunégonde, les 26 août et 2 septembre 2017, de 19 h à 22 h (dossier 1177654004)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement « Soirée cinéma et musique dans la Petite-Bourgogne » les 26 août et 2 septembre 2017, remis au 29 août et 3 septembre 2017 en cas de pluie, de 19 h à 22 h, au parc Sainte-Cunégonde;

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39);

Et d'abroger les ordonnances OCA17 220328, OCA17 220329, OCA17 220330 et OCA17 220331.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1177654004

**CA17 22 0299**

**Ordonnance - Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur le mur de l'immeuble situé au 3830, rue Notre-Dame ouest.**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale permanente sur un immeuble situé au 3830, rue Notre-Dame Ouest.

D'exiger une protection contre les graffitis sur la murale;

Et de réaliser la murale conformément aux exigences du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1177366009

**CA17 22 0300**

**Ordonnances - Événements publics (dossier 1177654005)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Jeux d'échecs en plein air	Parc éphémère Rollande-Danis Pelletier (station de métro Lionel-Groulx)	Tous les samedis et dimanches, du 19 août au 10 septembre 2017 de 11 h à 16 h
Fête des voisins - Square Sir-George-Étienne-Cartier	Square Sir-George-Étienne-Cartier	19 août 2017 (remis au 20 août 2017 en cas de pluie) de 12 h à 20 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.06 1177654005

---

**70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers**

Aucun commentaire.

---

À 16 h 13, l'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement suppléant déclare la séance levée.

---

Alain Vaillancourt  
Maire d'arrondissement suppléant

---

Daphné Claude  
Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017.

---

Initiales Pascale Synnott  
Secrétaire d'arrondissement